

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°BFC-2024-085

PUBLIÉ LE 29 MAI 2024

Sommaire

ARS Bourgogne Franche-Comté /	
BFC-2024-05-28-00001 - ARS2024-23-habilitation CLAT CH Auxerre (2	
pages)	Page 3
BFC-2024-05-28-00002 - ARS2024-24-Habilitation CentreVacci CH Auxerre	
(2 pages)	Page 6
DRAAF Bourgogne Franche-Comté /	
BFC-2024-05-29-00001 - Décision n° 2024-16 du 29 mai 2024 - portant	
subdélégation de signature de Mme FOTRÉ-MULLER, DRAAF, en matière	
d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur	
le budget de l État (4 pages)	Page 9
Rectorat de l'académie de Dijon /	
BFC-2024-05-27-00004 - Délégation administrative du 27 mai 2024 recteur	
Pierre N'GAHANE- DASEN 21 David MULLER- SG Cédric PETITJEAN (4 pages)	Page 14
BFC-2024-05-22-00006 - Délégation financière recteur Pierre N GAHANE	
aux agents de la DAF-22 mai 20214 (7 pages)	Page 19
Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté /	
BFC-2024-05-16-00007 - 01 Arrêté BTS-Public 2024-01 édité Vdéf (8 pages)	Page 27
BFC-2024-05-16-00008 - 02 Arrêté BTS-Privé 2024-02 édité Vdéf (4 pages)	Page 36
BFC-2024-05-16-00009 - 03 Arrêté BUT-non-boursiers 2024-03édité Vdéf-1 (3	
pages)	Page 41
BFC-2024-05-16-00010 - 04 Arrêté Université 2024-04 édité Vdéf-1 (14 pages)	Page 45
BFC-2024-05-16-00011 - 05 Arrêté-Boursiers-Hors-univ 2024-05 édité Vdéf	
(18 pages)	Page 60

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-28-00001

ARS2024-23-habilitation CLAT CH Auxerre





ARRETÉ n° ARSBFC/DSP/DPSE/2024-23 du 28 mai 2024

Portant sur le renouvellement de l'habilitation du Centre Hospitalier d'Auxerre en tant que Centre de Lutte contre la Tuberculose (CLAT)

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

VU l'article L3112-2, du code de la santé publique,

VU l'article L.174-16 du code de la sécurité sociale,

VU le décret n° 2020-1466 du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,

VU l'arrêté du 27 novembre 2020 relatif aux centres de lutte contre la tuberculose,

VU l'instruction N° DGS/SP2/2020/224 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place de la réforme des centres de lutte antituberculeuse (CLAT)

VU le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLET en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

VU la décision ARS BFC/SG/2023-064 du 1^{er} décembre 2023 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

VU que la structure répond aux conditions d'autorisation et conditions techniques de fonctionnement d'un CLAT au vu du dossier déposé et que la demande est en adéquation avec la situation épidémiologique et les besoins identifiés au niveau régional,

ARRETE:

<u>Article 1</u>: Le Centre Hospitalier d'Auxerre est habilité en qualité de Centre de Lutte contre la Tuberculose.

Article 2 : La présente habilitation est délivrée pour 5 ans jusqu'au 28 mai 2029.

- Article 3 : Le Centre Hospitalier d'Auxerre s'engage à respecter le cahier des charges des CLAT détaillé dans l'instruction N° DGS/SP2/2020/224 du 8 décembre 2020 relative à la mise en place de la réforme des centres de lutte antituberculeuse (CLAT).
- Article 4 : Le CLAT porte à la connaissance du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé toute modification de ses modalités d'organisation et de fonctionnement intervenant postérieurement à son habilitation.
- Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :
 - d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
 - d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON 22 rue d'Assas BP 61616 21016 DIJON. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

Article 6 : Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, la personne ayant qualité pour représenter l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le directeur général, Le directeur de la santé publique,

Alain MORIN

ARS Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-28-00002

ARS2024-24-Habilitation CentreVacci CH Auxerre





ARRETÉ n° ARSBFC/DSP/DPSE/2024-24 du 28 mai 2024

Portant sur le renouvellement de l'habilitation du Centre Hospitalier d'Auxerre en tant que Centre de Vaccination

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté

- VU le code de la santé publique et notamment les articles L.3111-1 à L3111-11, L. 3112-1 et D. 3111-22 à D. 3111-26,
- **VU** le décret du 2 novembre 2022 portant nomination de M. Jean-Jacques COIPLET en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,
- VU l'arrêté du 1er décembre 2010 modifié par arrêté du 29 septembre 2021 et fixant le contenu du rapport d'activité et de performance en application des articles D.3111-25, D.3112-9 du code de la santé publique
- **VU** la décision ARS BFC/SG/2024-020 du 1^{er} mars 2024 portant délégation de signature du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté,

ARRETE:

- Article 1 : Le Centre Hospitalier d'Auxerre est habilité en qualité de centre de vaccination à compter de la notification du présent acte et pour une durée de 3 ans, soit jusqu'au 28 mai 2027.
- Article 2: La présente habilitation a pour objet de permettre au Centre Hospitalier d'Auxerre d'assurer les activités de vaccination gratuite selon les conditions prévues par les articles du code de la santé publique visés ci-dessus.

 A cette fin, le centre de vaccination habilité a pour mission d'administrer aux usagers, à

titre gratuit, les vaccins obligatoires et recommandés selon le calendrier vaccinal en vigueur.

Article 3:

Le titulaire de l'habilitation fournit annuellement à l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, un rapport d'activité et de performance du centre de vaccination conforme au modèle fixé par le Code de la Santé Publique. Dans le cadre des actions de planification stratégique, de suivi et d'évaluation, le titulaire de l'habilitation s'engage à répondre à toute demande d'information ou de production de documents que formulerait l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté ou toute autre personne mandatée par elle.

Article 4:

Toute modification des modalités d'organisation et de fonctionnement doit être portée à la connaissance du Directeur général de l'ARS.

Lorsque les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées par les dispositions du Code de la Santé Publique, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté met la structure en demeure de se conformer aux dites obligations dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence, l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans les deux mois qui suivent sa notification :

- d'un recours gracieux auprès du directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté. Le recours administratif adressé, dans le délai précité, interrompt le délai pour introduire un recours contentieux ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON 22 rue d'Assas BP 61616 21016 DIJON. Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site internet https://www.telerecours.fr/

A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication du présent acte au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté

<u>Article 6</u>:

Le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Bourgogne-Franche-Comté, la personne ayant qualité pour représenter l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont mention sera faite au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de Région Bourgogne-Franche-Comté.

Pour le directeur général, Le directeur de la santé publique,

Main MORIN

DRAAF Bourgogne Franche-Comté

BFC-2024-05-29-00001

Décision n° 2024-16 du 29 mai 2024 - portant subdélégation de signature de Mme FOTRÉ-MULLER, DRAAF, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Liberté Égalité Fraternité

Direction

DÉCISION Nº 2024-16-DRAAF BFC du 29 mai 2024

Portant subdélégation de signature de Madame FOTRÉ-MULLER, Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Bourgogne-Franche-Comté, en matière d'ordonnancement secondaire des des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État.

La directrice régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

VU la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de L'État dans les régions et départements, modifié par le décret n° 2005-1621 du 22 décembre 2005,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets,

VU le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de L'État et de commissions administratives

VU l'arrêté préfectoral n° 20-696 BAG du 16 décembre 2020 portant organisation de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bourgogne-Franche-Comté VU l'arrêté préfectoral n° 24-49 BAG du 15 avril 2024 portant délégation de signature à Madame Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État

VU la convention de délégation de gestion entre le sous-directeur de l'action sociale et de l'accompagnement du personnel de la direction des ressources humaines du ministère de l'intérieur et des outre-mer et les directeurs régionaux du 30 novembre 2022.

DÉCIDE Article 1 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON, secrétaire général.

Article 2:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à :

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex tél : 03 39 59 40 56 - direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

- Eric AIMON, et en cas d'absence ou d'empêchement, Anne DESPLANTES, au titre des actions 5 (fonctionnement courant) et 6 (dépenses immobilières) du BOP 354, BOP 206, BOP 215, BOP 143, BOP 216, BOP central 362 et 348.
- Sophie JACQUET, et en cas d'absence ou d'empêchement, Dominique CROZIER et Martine LECHEVALLIER au titre du BOP 206, du BOP 362.
- Florent VIPREY, et en cas d'absence ou d'empêchement, Laurent BARRALIS, au titre du BOP 215 activité « statistiques et RICA ».
- Fabienne CLERC-LAPREE, Pierre ADAMI, au titre du BOP 149 actions 21 à 24, et BOP 362.
- Pierre ADAMI, et en cas d'absence ou d'empêchement, Pierre LAMBARE, au titre du BOP 149 action 26 « Gestion durable de la forêt et développement des filières bois » et BOP 362.
- Marie-Catherine ARBELLOT DE VACQUEUR, et en cas d'absence ou d'empêchement, Franck PROVOTS, ou au titre du BOP 143 et Mme Patricia FORET et M. Alexandre GIRARDOT pour les dépenses du BOP 143 relatives à la MIREX.
- Sylvaine RODRIGUEZ au titre de la mise en œuvre des actions du Document régional de formation continue portées par les BOP 215 et 354 action 5.

Article 3:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer les expressions de besoins sur le CAS 723 « opérations immobilières et entretien des bâtiments de L'État » à hauteur des crédits alloués sur son centre de coûts et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON et, en cas d'absence ou d'empêchement, Anne DESPLANTES.

Article 4:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer les expressions de besoins au titre du CAS 775 « développement et transfert en agriculture » à hauteur des crédits alloués sur son centre de coûts et de procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses à :

- Blandine AUBERT, Directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Christophe BLANC, Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Eric AIMON, secrétaire général,
- Fabienne CLERC-LAPREE et Pierre ADAMI.

Article 5:

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via « chorus formulaires » pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation et certification de service fait, les ordres de payer et les fiches dans chorus communication, et d'autre part les lots dans l'application escale (flux Indexa et Luciole) et les frais de déplacements dans Chorus DT à

- Laurence ARRIVE
- Nathalie CYRE
- Karine BEDEAUX
- Marie Christine VINCENT
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI
- Virginie TISSERAND

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex tél : 03 39 59 40 56 - direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Article 6:

Il est donné subdélégation de signature à effet de valider dans CHORUS DT les frais de déplacement dans le cadre de la formation continue des personnels de l'Enseignement Agricole à :

- Sylvaine RODRIGUEZ
- Françoise PICOT
- Nathalie VICAIRE
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI

Article 7:

Il est donné subdélégation de signature, dans la limite de leurs attributions et compétences, à l'effet de réceptionner et d'attester la conformité à l'engagement juridique de la livraison ou de la prestation sur les documents adéquats (ex : bon de livraison) à :

- Marc SCHMIEDER
- Benoît GILSON
- Denis RICHARD
- Patrick BOUCARD
- Odile BRISSAIRE
- Pierre Louis PONDICQ
- Laurence ARRIVE
- Alexandre GIRARDOT
- Franck PROVOTS
- Patricia FORET
- Aurélien GARNIER
- Virginie TISSERAND

Article 8:

Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition dans l'application Chorus à :

- Laurence ARRIVE
- Nathalie CYRE
- Karine BEDEAUX
- Nathalie KAZMIERCZAK
- Agnès PHUONG-OPOLCZYNSKI
- Virginie TISSERAND

Article 9:

Il est donné subdélégation de signature à effet de valider les ordres de mission et états de frais des membres des jurys des examens de l'enseignement agricole organisés par la DRAAF dans l'application Indexa 2 gestion financière à :

- Alexandre GIRARDOT
- Franck PROVOTS
- Patricia FORET

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex tél : 03 39 59 40 56 - <u>direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</u>

Article 10:

Il est donné subdélégation de signature à effet d'utiliser à titre personnel pour moyen de paiement une carte d'achat propre à chaque agent détenteur, désigné ci-dessous, sur les programmes relevant du champ de compétence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Bourgogne Franche Comté et autorisés par le ministère chargé de l'agriculture :

- Marie-Jeanne FOTRE MULLER pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Anne DESPLANTES pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Laurence ARRIVE pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Benoit GILSON pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354;
- Dominique CROZIER pour les programmes 143, 149, 206, 215, 216, 354.

Article 11: abrogation

Toutes les dispositions antérieures à celles de la présente décision sont abrogées.

Article 12:

La Directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution de la présente décision. Elle sera notifiée à l'autorité chargée du contrôle financier, ainsi qu'au comptable budgétaire, et publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le 29 mai 2024

Pour le Préfet de Région, et par délégation, La Directrice Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

Marie-Jeanne FOTRÉ-MULLER

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt 4 bis rue Hoche – BP 87865 – 21078 Dijon Cedex tél : 03 39 59 40 56 - <u>direction.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr</u>

Rectorat de l'académie de Dijon

BFC-2024-05-27-00004

Délégation administrative du 27 mai 2024 recteur Pierre N'GAHANE- DASEN 21 David MULLER- SG Cédric PETITJEAN



Service interacadémique juridique

Délégation de signature du recteur de l'académie de Dijon à monsieur David MULLER directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte d'Or

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code général de la fonction publique

VU le code de l'éducation et notamment ses articles D.222-20, R.222-24, ainsi que ses livres IX relatifs aux personnels de l'éducation ;

VU le décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique ; VU le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de cessation définitive de fonctions ;

VU le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

VU l'arrêté du 12 avril 1988 portant délégation permanente de pouvoir aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour prononcer les décisions relatives à la gestion des instituteurs;

VU l'arrêté du 28 août 1990 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie et au vice-recteur de Mayotte en matière de gestion des professeurs des écoles ;

VU l'arrêté du 16 juillet 2001 portant délégation permanente de pouvoirs aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, pour recruter des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire ;

VU l'arrêté du 11 septembre 2003 portant délégation de pouvoirs aux recteurs d'académie et aux directeurs académiques des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, en matière de recrutement et de gestion de certains agents non titulaires des services déconcentrés et des établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation nationale

VU le décret du 28 septembre 2023 nommant monsieur David MULLER directeur académique des services de l'éducation nationale de la Côte d'Or

VU le décret du 16 mars 2022 nommant monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon ; VU l'arrêté ministériel du 3 mai 2024 portant nomination et classement de monsieur Cédric PETITJEAN dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

ARRÊTE

Article premier : délégation de signature est donnée à monsieur David MULLER directeur

Rectorat de l'académie de Dijon 2 G rue Gënëral Delaborde BP 81 921- 21019 Dijon cedex Standard : 03 80 44 84 00 www.ac-dijon.fr académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte d'Or, à l'effet de signer les décisions suivantes :

1/ Décisions relatives à la gestion des agents non titulaires affectés dans les services administratifs des services départementaux de l'éducation nationale et appartenant aux catégories suivantes :

- agents contractuels recrutés sur le fondement des articles 4, 6 et 27 de la loi n°84-16 du 11 ianvier 1984 :
- agents non titulaires employés dans les conditions définies à l'article 82 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984, dont, notamment, les agents non titulaires suivants :
 - o agents contractuels techniques de niveau A1, A2 et A3 régis par l'arrêté du 1er mars 1971 :
 - o médecins contractuels de santé scolaire régis par le décret n°73-418 du 27 mars 1973 ;
 - o agents contractuels hors catégorie et de première, deuxième, troisième et quatrième catégories recrutés en application de la circulaire du 9 mars 1976 ;
 - o agents contractuels de l'UGAP affectés dans les services déconcentrés du ministère chargé de l'éducation nationale en application du décret n°85-801 du 30 juillet 1985 ;
- agents non titulaires recrutés sur le fondement de l'article 2 de la loi n°2003-478 du 5 juin 2003.

attribution du congé annuel prévu au I de l'article 10 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 attribution du congé annuel prévu à l'article 12 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986 attribution du congé annuel prévu à l'article 15 du décret n°86-83 du 17 janvier 1986

2/ Décisions relatives au recrutement des intervenants pour l'enseignement des langues à l'école primaire.

3/ Décisions relatives à la gestion des professeurs des écoles et des professeurs des écoles stagiaires :

- 1. A la nomination;
- 2. A la titularisation;
- 3. A la mutation :
- 4. A la notation;
- 5. A l'avancement d'échelon ;
- 6. A l'octroi et au renouvellement des congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée :
- -congé annuel;
- -congé de maladie ;
- -conqé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;
- -congé de longue durée (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;
- -congé pour maternité ou pour adoption ;
- -congé de formation professionnelle ;
- -congé pour formation syndicale ;
- -congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres ou animateurs ;
- 7. A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel :
- 8. A l'autorisation de travailler à mi-temps pour raisons thérapeutiques sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;

Destinataires : Intéressé : Rectorat : > dossier intéressé > service juridique DRFIP

- 9. Aux autorisations spéciales d'absence, à l'exception de celles prévues à l'article 14 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
- 10. Aux décharges de service, à l'exception des décharges syndicales prévues à l'article 16 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
- 11. A l'octroi et au renouvellement des périodes de disponibilité dans les cas prévus aux articles 43 à 47 du décret du 16 septembre 1985 susvisé sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis ;
- 12. A la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire ;
- 13. Au versement de l'allocation d'invalidité temporaire ;
- 14. A l'octroi et au versement de la majoration pour tierce personne ;
- 15. A la mise en position " accomplissement du service national ";
- 16. A la mise en position de congé parental;
- 17. A la validation pour la retraite des services de non-titulaire effectués en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer ;
- 18. A la prolongation d'activité;
- 19. A la mise en position de non-activité;
- 20. A l'inscription sur les listes d'aptitude ;
- 21. Au classement ;
- 22. A l'affectation:
- 23. A l'établissement des tableaux d'avancement et à l'avancement de grade ;
- 24. A l'ouverture des droits à remboursement des frais occasionnés par les déplacements ;
- 25. A la mise en position de détachement dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et relevant du ministre chargé de l'éducation ;
- 26. A la mise à disposition dans les conditions prévues à l'article R. 911-24 du code de l'éducation.
- 27. A l'octroi de la protection prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- 28. Aux décisions d'aménagement du poste de travail

4/ Décisions relatives à la gestion des instituteurs :

1. A l'octroi et au renouvellement des congés prévus par l'article 34 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée :

congé annuel (y compris congés bonifiés);

congé de maladie;

congé de longue maladie (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;

congé de longue durée (sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis) ;

congé pour maternité ou pour adoption ;

congé de formation professionnelle ;

congé pour formation syndicale;

- congé pour participer aux activités des organisations de jeunesse et d'éducation populaire, des fédérations et des associations sportives et de plein air légalement constituées, destinées à favoriser la préparation, la formation ou le perfectionnement des cadres ou animateurs (1);
- 2. A l'autorisation d'exercer des fonctions à temps partiel;
- 3. A l'autorisation de travailler à mi-temps pour raisons thérapeutiques sauf dans les cas nécessitant l'avis du comité médical supérieur ;
- 4. Aux autorisations spéciales d'absence à l'exception de celles prévues à l'article 14 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
- 5. Aux décharges de service à l'exception des décharges syndicales prévues à l'article 16 du décret du 28 mai 1982 susvisé ;
- 6. A l'octroi et au renouvellement des périodes de disponibilité dans les cas prévus aux articles 43 à 47 du décret du 16 septembre 1985 susvisé, sauf pour les cas où l'avis du comité médical supérieur est requis ;
- 7. A la reconnaissance de l'état d'invalidité temporaire ;
- 8. Au versement de l'allocation d'invalidité temporaire ;
- 9. A l'octroi et au versement de la majoration pour tierce personne ;

Destinataires : Intéressé : Rectorat : > dossier intéressé > service juridique DRFIP

- 10. A la mise en position accomplissement du service national :
- 11. A la mise en position de congé parental;
- 12. Au reclassement, en application du décret du 13 mai 1987 susvisé ;
- 13. A la notation;
- 14. A l'avancement;
- 15. A la validation pour la retraite des services de non-titulaire effectués en France métropolitaine et dans les départements et territoires d'outre-mer;
- 16. A la prolongation d'activité :
- 17. A l'octroi des récompenses mentionnées à l'article 34 de la loi du 30 octobre 1886 ;
- 18. A la mise en position de détachement pour l'accomplissement du stage préalable à la titularisation dans un des corps relevant du ministère chargé de l'éducation;
- 19. A la mise en position de détachement dans un emploi conduisant à pension du code des pensions civiles et militaires de retraite et relevant du ministère chargé de l'éducation :
- 20. A la mise à disposition dans les conditions prévues à l'article R. 911-24 du code de l'éducation.
- 21. A l'octroi de la protection prévue à l'article 11 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.
- 22. Aux décisions d'aménagement du poste de travail

5/ Décisions relatives à la gestion des maîtres contractuels ou agréés de l'enseignement privé sous contrat :

Organisation et présidence de la commission consultative mixte départementale prévue aux articles R. 914-4 à R 914-6 du code de l'éducation.

Article 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur David MULLER directeur académique, la délégation de signature qui lui est confiée par l'article 1er, du présent arrêté, est exercée par monsieur Cédric PETITJEAN dans l'emploi de secrétaire général de la direction des services départementaux de l'éducation nationale de Côte-d'Or

<u>Article 3</u>: la présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

<u>Article 4</u> : la secrétaire générale de l'académie et le directeur académique des services de l'éducation nationale du département de la Côte d'Or sont chargés, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, 27 mai 2024

Le recteur

Pierre N'GAHANE

Destinataires : Intéressé ; Rectorat :

dossier intéresséservice juridique

DRFIP

Rectorat de l'académie de Dijon

BFC-2024-05-22-00006

Délégation financière recteur Pierre N GAHANE aux agents de la DAF-22 mai 20214



Liberté Égalité Fraternité

Subdélégation du recteur de l'académie de Dijon aux agents de la Division des affaires financières

Le recteur de l'académie de Dijon

VU le code de l'éducation ;

VU le code des marchés publics ;

VU le code des juridictions financières ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique;

Vu le décret n° 2015-1616 du 10 décembre 2015 relatif aux régions académiques ;

Vu le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

VU l'arrêté du 22 octobre 2008 portant application de l'article 15 du décret n° 2008-228 du 5 mars 2008 relatif à la constatation et à l'apurement des débets des comptables publics et assimilés et de l'article 19 du décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle ou pécuniaire des régisseurs ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'éducation nationale ;

VU l'arrêté du 3 juillet 2009 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués en ce qui concerne le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

VU l'arrêté ministériel du 24 novembre 2021 nommant madame Caroline VAYROU dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie de Dijon

VU le décret du 16 mars 2022 nommant monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon ;

Vu le décret du 26 septembre 2022 portant nomination de monsieur Franck ROBINE, préfet de la région Bourgogne-Franche- Comté, préfet de la Côte d'Or

VU l'arrêté du 24 octobre 2022 de monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté donnant délégation de signature à monsieur Pierre N'GAHANE recteur de l'académie de Dijon

VU l'arrêté du 24 octobre 2022 de monsieur le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté donnant délégation de signature à madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté

VU l'arrêté ministériel du 2 novembre 2022 nommant madame Magali KHATRI dans l'emploi d'administratrice de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, cheffe de la division ses affaires financière du rectorat de l'académie de Dijon

VU l'arrêté du 22 novembre 2022 de madame Nathalie ALBERT-MORETTI, rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté donnant subdélégation de signature, pour les BOP régionalisés, à monsieur Pierre N'GAHANE, recteur de l'académie de Dijon

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Dans la limite des attributions pour lesquelles le recteur a reçu délégation par les arrêtés susvisés, subdélégation de signature est donnée aux agents ci-dessous désignés nominativement pour la Division des Affaires Financières ;

Magali KHATRI, cheffe de division de la division des affaires financières à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (y compris les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

Célia SARZEAUD, cheffe de division adjointe de la division des affaires financières à l'effet de signer : toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

Jean-Baptiste BACCON, attaché d'administration, chef du bureau de la coordination académique de la paye à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat.

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

Damien PRESUMEY, chef du bureau de la plate-forme Chorus, à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat .

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

3

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

Léopoldine MORET-THOMASSIN, cheffe du bureau des frais de déplacement, à l'effet de signer :

toutes décisions relatives à la gestion des crédits (réception, programmation, répartition, mise à disposition et réallocation entre unités opérationnelles), aux opérations de dépenses (sauf les pièces relatives à la passation des marchés publics) et de recettes de l'Etat.

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

- Les décomptes, pièces justificatives, documents comptables relatifs à la gestion des traitements et indemnités des maîtres de l'enseignement privé 1er et 2nd degré, des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation, des personnels d'inspection, de direction, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé, des ingénieurs et techniciens de recherche et de formation - titulaires ou non- titulaires, des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) relevant des BOP déconcentrés suivants :

Enseignement privé des 1er et 2nd degré (139), enseignement du 1er degré (140), enseignement du 2nd degré (141), soutien de la politique de l'éducation nationale (214) et vie de l'élève (230), ainsi que pour le programme relevant d'une unité opérationnelle de BOP central : formations supérieures et recherche universitaire (150) (examens et concours).

Audrey BAUMGART, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

4

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Lisa BENARD-RUIZ, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Alexandra CARTERET, secrétaire administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- engagements juridiques
- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Audrey FOLLY agente contractuelle à la division du budget académique, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

Karine GAGNARD, secrétaire d'administration à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour le programme suivant, relevant d'une unité opérationnelle de budget opérationnel central :

Formations supérieures et recherche universitaire (150).

Céline GERMAIN, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait :
- demandes de paiement :
- recettes

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Mylène HUMBERT, secrétaire d'administration à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;
- demandes de paiement ;
- recettes.

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Irène LETANG, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- recettes du titre 2,

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour le programme suivant, relevant d'une unité opérationnelle de budget opérationnel central :

Formations supérieures et recherche universitaire (150).

Mona LIGNIER, adjointe administrative à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Léa TAILLANDIER, agente contractuelle à la division des affaires financières, à l'effet de signer :

Les décisions suivantes :

- certifications de service fait ;

pour les budgets opérationnels de programme déconcentrés suivants :

Enseignement scolaire public 1er degré (140)

Enseignement scolaire public 2nd degré (141)

Soutien de la politique de l'éducation nationale (214)

Vie de l'élève (230)

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Enseignement scolaire privé des 1er et 2nd degrés (139)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant d'unités opérationnelles de budgets opérationnels centraux :

Formations supérieures et recherche universitaire (150)

Vie étudiante (231)

Orientation et pilotage de la recherche (172)

ainsi que pour les programmes suivants, relevant de centres de coûts pour lesquels le recteur a reçu délégation :

Programme « Opérations immobilières déconcentrées » (723)

Programme « moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (354)

Programme « Ecologie » (362)

Programme « Cohésion sociale et territoires » (364)

Article 2 : la secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Dijon, le 22 mai 2024

Le recteur

Pierre/N/GAHANE

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté

BFC-2024-05-16-00007

01 Arrêté BTS-Public 2024-01 édité Vdéf

RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

DRAIO 10 rue de la Convention 25030 Besançon

ce.draio@regionacademique-bourgognefranche-comte.fr VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation.

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

ARRÊTÉ 2024-01

Relatif à l'accueil des bacheliers professionnels dans les BTS de l'Éducation nationale Lycées publics (académies de Besançon et Dijon)

Article 1: En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers professionnels.

<u>Article 2:</u> Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les proviseurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. Ils constituent une indication minimum. A l'issue des phases d'admission en procédure normale sur la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers professionnels en procédure complémentaire.

A compter de la rentrée scolaire 2024, les pourcentages, dans les lycées publics, sont fixés comme suit, en annexe.

<u>Article 3</u>: Le Secrétaire Général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions.

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

ANNEXE 1

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS LES BTS DES LYCÉES PUBLICS

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées ba pro (%)
	Lycée professionnel		Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	, 5	25
Audincourt	Nelson Mandela	Production	Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	10	60
Bavilliers	Lycée professionnel	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	12	65
	Denis Diderot		Pilotage des procédés	12	41
	Lycée Condorcet	Services	Commerce International	35	14
	Lycée professionnel Raoul Follereau	Services	Gestion des transports et logistique associée	20	45
Belfort		×	Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	53
	Lycée Raoul Follereau	Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	67
- 21		Production	Étude et réalisation d'agencement	15	80
	* 8 *		Assurance	18	22
	Lycée Claude Nicolas Ledoux		Banque conseiller de clientèle	18	27
	Ledodx	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	33
			Professions immobilières	18	32
		,	Conception de processus de découpe et d'emboutissage	. 16	33
i i			Conception et industrialisation en microtechniques	26	50
Besançon	Lycée Jules Haag	Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	60
	1 ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° ° °	* .	Contrôle industriel et régulation automatique	18	. 33
			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	24	50
		4 2	Comptabilité et gestion	. 24	50
	**************************************		Gestion de la PME	35	42
9	Lycée Louis Pergaud	Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	30	38
			Services informatiques aux organisations	35	40
			Support à l'action managériale	24	37
	Lycée professionnel	Production	Bâtiment	15	45
_	Pierre-Adrien Paris	Toddellon	Travaux publics	15	35
2 g = -	Lycée Victor Hugo	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	20	50

Commune Établissement Domaine Spéc		Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées ba pro (%)	
Champagnala	Lycée Paul-Émile Victor	Draduation	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	80
Champagnole	Lycee Paul-Emile Victor	Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	75
	Lycée Charles Nodier	Services	Tourisme	35	37
- a ^v		in the second second	Conception de produits industriels	24	20
Dole	Lycée Jacques Duhamel	Production	Électrotechnique	18	55
	Dunamer	Services	Conseil et commercialisation de	24	29
Gray	Lycée Augustin Cournot	Services	solutions techniques Management Commercial	24	65
	6	1	Opérationnel Conception et industrialisation	15	65
	, :	Production	en microtechniques	30	6
Morez (Hauts de Bienne)	Lycée Victor Bérard	-	Systèmes photoniques	30	- 0
1 =	· ·	Services	Opticien-Lunetier	95	27
			Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	12	58
Héricourt	Lycée Louis Aragon Produ	Production	Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	. 58
Lons-le-Saunier	Lycée Jean Michel	Services	Comptabilité et gestion	26	61
	Lycée Georges Colomb	Services	Comptabilité et gestion	24	58
Lure			Conseil et commercialisation de solutions techniques	20	36
			Tourisme	24	35
Luxeuil-les-Bains	Lycée Lumiere	Production	Biotechnologies	30	3
			Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	36
× ***	Lycée Georges Cuvier	Services	Gestion de la PME	24	50
	5 X		Électrotechnique	24	50
		Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	54
	a		Management Commercial Opérationnel	32	53
. *	, ,		Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	8
Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	2	Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11	16
	*	Services	Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post-production	12	9
*		Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingenièrie et exploit. équipements	12	16	
			Négociation et digitalisation de la Relation Client	32	40
	o d	Production	Métiers de la mode-vêtements	16	50
* *	Lycée professionnel Les Huisselets		Assurance	24	33
d e s	nuisselets	Services	Management opérationnel de la sécurité	24	50
Morteau Lycée Edgar Faure Production		Conception et industrialisation en microtechniques	24	50	

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
er.	Production		Développement et Réalisation Bois	25	48
Mouchard		Production	Systèmes constructifs bois et habitat	30	50
- X	DOIS	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	53
	Lycée polyvalent	_	Économie sociale familiale	29	34
Poligny	Hyacinthe Friant	Services	Management en hôtellerie restauration	60	15
Pontarlier	I		Commerce International	24	20
Pontariier	Lycée Xavier Marmier	Services	Comptabilité et gestion	12	40
Saint-Claude	Lycée Pré Saint- Sauveur	Services	Gestion de la PME (Seconde année possible en apprentissage)	24	50
		8	Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	10	50
			Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	8	40
	Lycée Édouard Belin	Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	8	50
Vesoul			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques - Parcours Ingénieur Microtechniques et Systèmes Intelligents	7	20
.10.	20 gr		Électrotechnique	· 18	72
-	Lycée Les Haberges	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	36
	L, coo Los Haberges	00111000	Support à l'action managériale	24	40
	Lycée professionnel Pontarcher	Services	Management en hôtellerie restauration	12	66

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS LES BTS DES LYCÉES PUBLICS

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
Autun	Lycée Bonaparte	Production	Développement et Réalisation Bois	15	58
Autun		Froduction	Etude et réalisation d'agencement	15	50
		Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	60
	Lycée Joseph Fourier		Négociation et digitalisation de la Relation Client	18	44
Auxerre		Services	Comptabilité et gestion	18	38
	*		Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45
	Lycée professionnel des métiers Vauban	Services	Management en hôtellerie restauration	18	50
Auxonne	Lycée Prieur de La Côte d'Or	Services	Communication	24	20
Avallon	Lycée du Parc des Chaumes	Services	Management Commercial Opérationnel	24	41
	Lycée Clos Maire	Services	Tourisme	-36	30
Beaune	Lycée E.J.Marey	Services	Etudes de réalisation d'un projet de communication - 1ère année commune	15	53
- 3 - 2	я в		Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45
	Lycée Mathias	Services	Comptabilité et gestion	36	36
			Services informatiques aux organisations	36	30
			Pilotage des procédés	6	66
			Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	15	60
			Conception de produits industriels	15	33
Chalon-sur-	Lycée polyvalent Niépce-Balleure	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	15	46
Saône			Métiers de la chimie	30	10
e e		-	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	15	46
	Lycée professionnel des métiers Jeannette Guyot	Services	Gestion des transports et logistique associée	12	50
× 2	Lycée Emiland Gauthey	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	41
Charolles	Lycée Julien Wittmer	Production	Bioqualité	6	33
3114101100	Lysso sunsi vviunei	Services	Gestion de la PME	24	41
Château- Chinon (Ville)	Lycée professionnel des métiers Francois Mitterrand	Services	Tourisme	24	33
Cluny	Lycée La Prat's	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	40
Chenôve	Lycée professionnel Antoine	Services	Management opérationnel de la sécurité	15	60

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	de places réservées bac pro
Cosne-Cours- sur Loire	Lycée Pierre Gilles de Gennes	Production	Métiers de l'eau	24	16
Decize	Lycée Maurice Genevoix	Services	Gestion de la PME	18	38
Digoin	Lycée Camille Claudel	Services	Management Commercial Opérationnel	, 24	41
	* *		Support à l'action managériale	24	41
			Commerce International	24	25
	Lycée Montchapet	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	41
			Banque conseiller de clientèle	24	29
	•		Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	12	minimum de places réservées bac pro (%) 16 38 41 41 25
		5	Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	15	60
	Lycée Hippolyte Fontaine	Production	Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	66
		2	Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	12	66
		Services	Prothésiste dentaire	15	73
-		D 1 1	Métiers de la mode-vêtements	15	66
		Production	Bioanalyses et contrôles	24	8
Lycée Le Castel Dijon			Collaborateur juriste notarial	24	16
		Management Commercial Opérationnel	24	41	
	Lycee Le Castel	Services	Comptabilité et gestion	24	37
		Services informatiques aux organisations	24	33	
			Management en hôtellerie restauration	30	50
24	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	1 2	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	60
a		- 1	Maintenance des systèmes - option C Systèmes éoliens	8	50
	Lycée Gustave Eiffel	Production	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	24.	45
			Electrotechnique	15	60
e e			Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	12	41
		Production	Bâtiment	24	50
- 1	Lyone Lee Marce DiOn	1 Toduction	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	7	37
	Lycée Les Marcs D'Or		Travaux publics	24	50
	a	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	53
			Economie sociale familiale	24	50
,	Lycée Simone WEIL	Services	Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	45
ourchambault	Lycée professionnel Pierre Bérégovoy	Production	Motorisations toutes énergies	10	50
Latinary	Lucke Land Davids	Production	Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	58
Joigny	Lycée Louis Davier	Services	Gestion des transports et logistiques associées	15	50

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)
		,	Environnement nucléaire	12	58
Le Creusot	Lycée Léon Blum	Production	Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	53
			Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	53
Louhans	Lycée Henri Vincenot	Services	Management Commercial Opérationnel	24	45
		Z.	Comptabilité et gestion	24	. 37
	3° 16	a	Management Commercial Opérationnel	24	41
	Lycée Lamartine	Services	Services informatiques aux organisations	36	25
-			Commerce international	24	25
Mâcon	v		Support à l'action managériale	24	45
		Al	Maintenance des véhicules option voitures particulières	10	60
	,	Production	Maintenance des matériels de construction et de manutention	12	66
	Lycée Rene Cassin	7 · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	2	50
			Techniques et services en matériels agricoles	12	75
A * *	* ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	Services	Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	50
Montceau-les-	Lycée Henri Parriat	Services	Métiers des Services à l'environnement	15	20
Mines		Production	Électrotechnique	24	60
	Lycée Jules Renard	Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	12	50
			Électrotechnique	15	46
	* .	Services	Management Commercial Opérationnel	24	45
Nevers	Lycée Raoul Follereau	Services	Comptabilité et gestion	18	38
*	Lysse Masur Foliologa	is a	Services informatiques aux organisations	24	29
			Support à l'action managériale	24	41
	Lycée Jean Rostand	Services	Economie sociale familiale	18	50
Semur-en- Auxois	Lycée Anna Judic	Services	Gestion de la PME	18	38
	,	Production	Conception de produits industriels	15	40
		,	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	15	46
Sens	· Lycée Catherine et Raymond JANOT		Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	7	71
ý.		3	Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	15	40

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)	
,			Support à l'action managériale	24	45	
9		Services	Gestion de la PME	18	44	
			Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	9	55	
Sens	Lycée Catherine et Raymond JANOT	Lycée Catherine et Raymond JANOT		Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	8	62
		Production	Conception de produits industriels - Parcours Prépa Ingénieur en 3 ans	4	25	
, ,			Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4	25	
Tonnerre	Lycée Chevalier D'Eon	Services	Assistance technique d'ingénieur	· 15	13	
Toucy	Lycée Pierre Larousse	Services	Assurance	18	30	

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté

BFC-2024-05-16-00008

02 Arrêté BTS-Privé 2024-02 édité Vdéf

RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

> DRAIO 10 rue de la Convention 25030 Besançon

ce.draio@region-academiquebourgogne-franche-comte.fr VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

ARRÊTÉ 2024-02

Relatif à l'accueil des bacheliers professionnels dans les BTS de l'Éducation nationale : Lycées privés sous contrat (académies de Besançon et Dijon)

Article 1 : En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers professionnels.

Article 2 : Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les directeurs des lycées ayant des sections de techniciens supérieurs. Cette procédure s'inscrit dans le cadre de la convention relative à la mise en œuvre des règles de la procédure nationale de pré-inscription Parcoursup pour les établissements d'enseignement secondaire de l'enseignement catholique.

Ils constituent une indication minimum. A l'issue des phases d'admission en procédure normale sur la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers professionnels en procédure complémentaire.

A compter de la rentrée scolaire 2024, les pourcentages sont fixés comme suit, en annexe, dans les lycées privés sous contrat.

<u>Article 3 :</u> Le Secrétaire Général de la région académique Bourgogne-Franche-Comté est chargé de la mise en œuvre de ces dispositions

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS LES BTS DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Commune	Établissement	Domaine	Spécialité/Mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac pro (%)	
	4.1	2 8	Diététique	32	3	
Belfort	Lycée Notre Dame des Anges	Services	Management Com- mercial Opération- nel	40	40	
	,ges	× *	Support à l'action managériale	30	33	
	Lycée Institution		Comptabilité et ges- tion	38	13	
-	Notre-Dame Saint-Jean	Services	Management Com- mercial Opération- nel	38	24	
Besançon	9		Assistance tech- nique d'ingénieur	16	18	
	Lycée Saint Paul		Production	Conception de pro- duits industriels	16	31
			rioddollon	Management éco- nomique de la construction	16	30
Champagnole	Lycée Jeanne d'Arc	Services	Négociation et digi- talisation de la Re- lation Client	30	38	
			Comptabilité et ges- tion	40	20	
	Lvcée Pasteur	Services	Service et presta- tion des secteurs sanitaire et social	40	42	
Dole Lycee Fasteur Mont Roland	Mont Roland		Services informa- tiques aux organi- sations	40	40	
		* "	Support à l'action managériale	40	21	
Lons-le-Saunier	Lycée Sainte Marie	Production	Cybersécurité, in- formatique et ré- seaux, ELectro- niques – Option A : informatique et ré- seaux	15	53	

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS PROFESSIONNELS DANS LES BTS DES LYCÉES PRIVÉS SOUS CONTRAT

Commune Libellé établisse- ment Do		Domaine	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de De places réservées Bac pro (%)	
Autun	Lycée privé polyvalent Saint Lazare	Services	Services informatiques aux organisations	12	33	
	4		Collaborateur juriste notarial	28	17	
A	Lucia Caint Issanh	Services	Commerce International	32	18	
Auxerre	Lycée Saint Joseph	Services	Management opérationnel de la sécurité	18	66	
	R 2		Economie sociale familiale	18	50	
Chalon-sur- Saône	Lycée Saint Charles	Services	Métiers de l'esthétique-cosmé- tique-parfumerie	22	52	
	e 11 - 14		Management Commercial Opérationnel	40	42	
9 E		,	Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	8	37	
			Conception de produits indus- triels	30	33	
	Lycée Saint Joseph	Production	Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	50	
			Électrotechnique	24	64	
			Cybersécurité, Informatique et . réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	36	41	
		,	Support à l'action managériale	. 24	41	
Dijon			Gestion des transports et lo- gistique associée	24	41	
24	15		Management Commercial Opérationnel	66	40	
	Lycée Saint Bénigne	Services	Négociation et digitalisation de la Relation Client	33	36	
	g		Gestion de la PME	33	39	
			Comptabilité et gestion	33	30	
	5 S		Services informatiques aux organisations	33	30	
			Tourisme	66	25	
	- 2		Support à l'action managériale	32	50	
	e .	ä	Commerce International	32	19	
: 1 5 0	Lycée Les Arcades	Services	Comptabilité et gestion	32	28	
		Ge "	Communication	31	19	
			Economie sociale familiale	32	47	

Commune	Libellé établisse- ment	Domaine	Spécialité/mention	Capacité d'accueil	Taux minimum de de places réservées bacs pro (%)
Mâcon	Lycée Frédéric Oza- nam	Services	Tourisme	40	25
			Support à l'action managériale	24	33
	Lycée centre scolaire Notre-Dame	Services	Service et prestation des sec- teurs sanitaire et social	24	39
Nevers			Management Commercial Opérationnel	24	41
			Maintenance des véhicules option voitures particulières	12	50
Paray-le-Monial	Lycée Sacré Cœur	Services	Service et prestation des sec- teurs sanitaire et social	24	37

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté

BFC-2024-05-16-00009

03 Arrêté BUT-non-boursiers 2024-03édité Vdéf-1

2 **RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-**FRANCHE-COMTÉ

Rectorat

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

DRAIO 10 rue de la Convention 25030 Besançon

ce.draio@regionacademique-bourgognefranche-comte.fr VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation.

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

VU l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle

Besançon, le 16 mai 2024

ARRÊTÉ 2024-03

Relatif à l'accueil des bacheliers technologiques dans les BUT des académies de Besançon et Dijon

Article 1 : En tenant compte de la spécialité du diplôme préparé et des demandes enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription « Parcoursup » pour l'accès aux bachelors universitaires de technologie (BUT), la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités, a prévu l'accueil d'un pourcentage minimal de bacheliers technologiques.

Article 2 : Les pourcentages ont été fixés en concertation avec les directeurs des instituts universitaires de technologie (IUT). Ils constituent une indication en accord avec l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle, visant à accueillir au moins 50% de bacheliers technologiques en première année sur l'ensemble d'un établissement.

A l'issue de la phase d'admission en procédure normale de la plateforme Parcoursup, il conviendra d'examiner prioritairement les candidatures de bacheliers technologiques en phase complémentaire.

A compter de la prochaine rentrée scolaire 2024, les taux de bacheliers technologiques dans les IUT sont fixés comme suit, en annexe.

Article 3 : Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté et monsieur le Président de l'Université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

> La Rectrice de la région académique. Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS TECHNOLOGIQUES DANS LES IUT DE BESANÇON, VESOUL, DOLE ET NORD FRANCHE-COMTÉ

Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
	2	Carrières sociales Parcours animation sociale et socioculturelle	56	50
		Carrières sociales parcours coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux	28	60
	I.U.T Nord Franche-	Carrières sociales parcours villes et territoires durables	28	45
Belfort	Comté - Site de Belfort	Génie civil - Construction durable	72	50
	_	Génie électrique et informatique industrielle	40	50
		Informatique	96	40
	: ·	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	48	60
		Techniques de commercialisation	70	60
		Chimie	74	20
		Génie mécanique et productique	78	45
	* 2	Gestion des entreprises et des administrations	140	50
Besançon	I.U.T de Besançon - Antenne de Besançon	Information communication Parcours communication des organisations	84	50
		Information communication Parcours publicité	56	50
Dole	I.U.T de Besançon -	Packaging, emballage et conditionnement	26	45
Dole	Antenne de Dole	Science des données	28	15
		Gestion administrative et commerciale des organisations	56	60
Montbéliard	I.U.T Nord Franche- Comté - Site de	Mesures physiques	48	20
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Montbéliard	Métiers du multimédia et de l'internet	72	45
		· Réseaux et télécommunications	48	35
4 - 2	٠,٠	Génie industriel et maintenance	28	60
Vesoul	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	Hygiène Sécurité Environnement	53	50
a*	A .	Management de la Logistique et des Transports	56	60

TAUX MINIMUM DE PLACES RESERVÉES AUX BACHELIERS TECHNOLOGIQUES DANS LES IUT DE DIJON- AUXERRE-NEVERS, CHALON-SUR-SAÔNE ET LE CREUSOT

Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux minimum de places réservées bac techno (%)
		Réseaux et télécommunications	52	50
Auxerre	I.U.T de Dijon - Antenne d'Auxerre	Techniques de commercialisation	112	50
e ·		Génie civil - Construction durable	52	50
		Génie industriel et maintenance	48	50
Chalon-sur-Saône	I.U.T de Chalon-sur-	Science et génie des matériaux	48	25
	Saône	Management de la Logistique et des Transports	74	50
		Génie mécanique et productique	78	50
•	I.U.T de Dijon	Informatique	104	50
Dijon		Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	52	40
*		Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	52	50
		Gestion des entreprises et des administrations	168	50
*	2	Métiers du multimédia et de l'internet	78	50
Dijon	I.U.T de Dijon	Gestion administrative et commerciale des organisations	84	50
**		Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	56	40
		Information communication Parcours communication des organisations	28	50
- 4	,	Génie électrique et informatique industrielle	72	50
Le Creusot	I.U.T du Creusot	Génie mécanique et productique	72	50
		Mesures physiques	72	25
		Techniques de commercialisation	140	50
Nevers	I.U.T de Dijon - Antenne de Nevers	Informatique	26	50

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté

BFC-2024-05-16-00010

04 Arrêté Université 2024-04 édité Vdéf-1



Liberté Égalité Exstansité

Rectorat

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

DRAIO 10 rue de la Convention 25030 Besançon

ce.draio@regionacademique-bourgognefranche-comte.fr VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation,

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

ARRÊTÉ 2024-04

Relatif à l'accueil dans les formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse et l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Université de Franche-Comté (UFC), université de Bourgogne (uB) et conservatoire des arts et métiers : capacités Parcoursup, quotas minima de boursiers, quotas maxima de non-résidents dans les formations (hors BUT)

Article 1: Les capacités d'accueil des formations du premier cycle de l'enseignement supérieur des établissements relevant des ministres chargés de l'Éducation nationale et de la jeunesse et de l'Enseignement supérieur et de la recherche sont arrêtées chaque année par l'autorité de région académique après dialogue avec chaque établissement. Pour déterminer ces capacités d'accueil, l'autorité de région académique tient compte des perspectives d'insertion professionnelle des formations, de l'évolution des projets de formation exprimés par les candidats ainsi que du projet de formation et de recherche de l'établissement.

Article 2 : Pour les formations non sélectives – y compris les licences « accès santé » L.AS – et le parcours d'accès spécifique santé PASS, lorsque le nombre de candidatures excèdera les capacités d'accueil à l'université de Franche-Comté et à celle de Bourgogne, les inscriptions seront prononcées par le président de l'université dans la limite des capacités d'accueil, au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, les acquis de sa formation antérieure et ses compétences et, d'autre part, les caractéristiques de la formation.

Article 3 : Pour ces mêmes formations, lorsque le nombre de candidatures excèdera les capacités d'accueil, l'autorité de région académique fixera un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée, en fonction du rapport entre le nombre de ces bacheliers boursiers candidats à l'accès à ces formations et le nombre total de demandes d'inscription à ces formations enregistrées dans le cadre de la procédure de préinscription sur la plateforme Parcoursup.

- 1re règle : pas de taux de boursier fixé qui ne soit inférieur à 5%
- 2e règle : à partir d'un taux réel de 5 % de candidats boursiers, le taux minimum décidé est fixé au taux réel, augmenté de 2 points (Annexes 1A et 1B).

Article 4: Pour l'accès aux formations sélectives de l'université (hors BUT) et du conservatoire des arts et métiers, un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée est également fixé (Annexes 2A et 2B).

<u>Article 5 :</u> Pour l'accès aux licences non sélectives et au PASS, et compte tenu du nombre de candidats dans l'académie, l'autorité de région académique fixera un pourcentage maximal de bacheliers retenus résidents dans une autre académie

- 1^{re} règle: aucun taux n'est fixé en dessous de 5% sauf dans le cas de formations très en tension
- 2º règle: le taux est fixé à 50% dans les formations pour lesquelles tous les candidats ont été appelés en 2022, sauf cas particuliers nécessitant encore une session d'observation (Annexes 3A et 3B).

<u>Article 6 :</u> Madame la Présidente de l'Université de Franche-Comté et monsieur le Président de l'Université de Bourgogne sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités

Nathalie-ALBERT-MORETTI

POURCENTAGE MINIMAL DE CANDIDATS BOURSIERS DU SECONDAIRE À RETENIR À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
<i>y</i>		Administration	Parcours Administration et Gestion des Entreprises, Ressources Humaines	90	27
	P	économique et sociale	Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	38	22
Belfort	*	Droit		90	23
		Physique, chimie		30	17
e 8	а а	Sciences pour l'ingénieur	Choix d'1 parcours (en 3e année de Licence) : Ingénierie électrique et énergie / Thermique et énergétique	24	19
	2 2	Administration économique et sociale		150	22
		Arts du spectacle		60	23
n '	* * *			350	19
n 5		Droit	Accès Santé	30	19
8 9		Economie et gestion		220	19
2 (I) A	*	Géographie et aménagement		55	13
8 _		Histoire		200	16
1 No. 1		Histoire de l'art et archéologie		100	14
		Informatique		70	18
	Licence		Choix de 2 langues parmi : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe	199	21
	4 3 4	Langues étrangères appliquées	Double diplôme franco-italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	30	29
Besançon	=		Allemand	80	Non applicable
		Langues, littératures &	Anglais	200	24
	The state of the s	civilisations étrangères et régionales	Espagnol	80	29
			Italien	80	Non applicable
8		X 17	Lettres classiques	100	18
	The second secon	Lettres	Lettres modernes	130	21
	н е			57	12
n		Mathématiques	Accès Santé	18	12
*	41	Musicologie		50	16
		ı .	Option Droit	51	14
	:		Option Mathématiques	46	14
	.1 -	Parcours d'Accès	Option Philosophie	49	14
	* * * *	Spécifique Santé (PASS)	Option Physique, chimie	108	14
			Option Psychologie	95	14
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)

			Option Sciences de la vie	108	14
	* **		Option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	90	14
			Option Sciences pour l'ingénieur	46	14
		-1.1		80	19
** , **		Philosophie	Accès Santé	15	19
				59	11
		Physique, chimie	Accès Santé	36	11
				325	19
	· ·	Psychologie	Accès Santé	45	19
Besançon	* * *	Sciences de la terre	Parcours Géologie	40	15
	Licence	Sciences de la vie		224	13
	Licence		Accès Santé	36	13
	1 8	Sciences du langage	parcours Langage, discours et société	75	14
		Sciences du languge	parcours Communication et société	50	50
		Sciences et Techniques		350	14
	9	des Activités Physiques et Sportives	Accès Santé	. 60	14
	*	Sciences pour		57	13
		l'ingénieur	Accès Santé	18	13
x * * * *	× * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Sociologie		140	19
8 4 4 lt 1	2 %	Langues étrangères appliquées	Choix d'1 parcours : Anglais- Allemand / Anglais-Espagnol	60	20
Montbéliard	* * * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	50	21

^{*}Le nombre de vœux confirmés par les candidats est inférieur à la capacité d'accueil

ANNEXE 1B

ACADÉMIE DE DIJON

2/2

POURCENTAGE MINIMAL DE CANDIDATS BOURSIERS DU SECONDAIRE À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
			option Langue B Allemand	2	16
4			option Langue B Italien	2	16
- 4			option Philosophie	6	16
		Parcours d'Accès Spécifique	option Droit	5	16
Auxerre		Santé (PASS)	option Psychologie	5	16
			option Sciences et techniques	5	16
			option Sciences de la vie et de la terre	5	16
Chalon-sur- Saône		Informatique - parcours Informatique générale	Informatique générale	. 18	18
*		Information et communication		70	14
		Gestion		150	16
s F		Sciences de l'éducation	Parcours Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	90	14
(4		Sciences du langage		40	15
		Langues étrangères appliquées	parcours Anglais-Espagnol	145	23
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales -	Métiers des langues – Anglais - Accès Santé (LAS)	5	24
e e	Licence	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Métiers des langues - Anglais	105	20
			accès Santé	30	23
		Philosophie		50	18
ά .		28 80	accès Santé (LAS)	30	19
		Droit		475	19
Dijon	190			435	17
		Psychologie	accès Santé (LAS)	15	17
	*	Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)	Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)	415	14
	2	Portail Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Électronique ou Mécanique) - Accès Santé (LAS)	Chimie / Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique) - Accès Santé (LAS)	55	14
		Portail Sciences de la vie /	accès Santé (LAS)	50	12
		Sciences de la terre		360	12
		Sciences et Techniques des	accès Santé (LAS)	36	13
		Activités Physiques et Sportives		274	12
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%
	, .	Administration économique et sociale		63	24
Le Creusot	rad"	Activités Physiques et Sportives		155	15
		Sciences et Techniques des	accès Santé (LAS)	15	18
	a	Lettres	Lettres modernes	85	19
8	Ţ		Lettres classiques	30	18
		Économie		150	21
		Administration économique et sociale		230	22
		Histoire		220	16
	-	Musicologie		80	16
		archéologie		160	15
	-	aménagement Histoire de l'art et			6.7
	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Géographie et		90	13
	-	appliquées - Sociologie		160	18
	5 g	appliquées Langues étrangères	parcours Anglais-Allemand	47	17
		Langues étrangères	parcours Anglais-Russe	35	23
	**	Langues étrangères appliquées	parcours Anglais-Italien débutant	14	16
	10	langues - Langues étrangères appliquées -	parcours Anglais-Italien	24	21
	- e	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des	Espagnol	42	23
	Licence	régionales - Métiers des langues	accès Santé (LAS)		
Dijon	10 E	Langues, littératures et civilisations étrangères et	Espagnol	5	29
	a 8 :	civilisations étrangères et régionales - Métiers des langues -	Allemand	15	15
и _ н - ю		langues Langues, littératures et		* ************************************	- ,
		Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - Métiers des	Allemand accès Santé (LAS)	5	15
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Allemand)	20	16
	>	5.	option Langues étrangères appliquées (Langue B Italien)	15	16
	* "		Techniques des Activités Physiques et Sportives	144	16
2		Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Sciences de la vie et de la terre option Sciences et	106	16
	e v a		techniques	77	16
		6 6	option Psychologie option Sciences et	48	
и	8	* a *	option Droit	149	16
			option Philosophie	144	16
×	Tw 8		option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol)	37	16

				- T	
-		, , ,	option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol/Italien/Allemand)	3	16
			option Philosophie	6	16
"		* × * 1 a	option Droit	6	16
	9 *	Parcours d'Accès Spécifique	option Psychologie	2	16
*1		Santé (PASS)	option Sciences et techniques	3	16
Nevers	Licence		option Sciences de la vie et de la terre	.4	16
	- ,		option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	6	16
			Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	30	14
		Sciences de l'éducation	Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	30	15
9		Droit		100	25

ANNEXE 2A ACADÉMIE DE BESANÇON TAUX MINIMUM RÉSERVÉ AUX CANDIDATS BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024

3/3

DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES

À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Belfort (université)	Formation en ingénierie	Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Hydrogène Energie et Efficacité Energétique (H3E)		18	13
	D.E Secteur	Certificat de capacité d'Orthophoniste		35	9
	Sanitaire	D.E Ergothérapeute		16	11
		D.E Psychomotricien		16	7
		Géographie et aménagement - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Sciences de l'information géographique pour l'innovation territoriale (SIGIT)		18	25
	91	Histoire - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Editions Numériques et Patrimoine de l'Antiquité à nos jours		18	10
	Formation en ingénierie	Informatique - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Informatique		18	12
Besançon (université)		Physique, chimie - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Photonique, micro et nanotechnologies, temps- fréquence		18	11
	-	Sciences de la terre - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Géologie appliquée		18	5
		Sciences pour l'ingénieur - Cursus Master en Ingénierie (CMI): Structures et systèmes intelligents		18	5
		Histoire	Préparation concours IEP Sciences po	20.	13
	Licence	Langues, littératures & civilisations étrangères et régionales	Formation franco- allemande appliquée : culture et économie, en partenariat avec l'Université de Wuppertal (Bergische Universität)	30	18
	Licence sélective	Cycle pluridisciplinaire d'Études Supérieures	Ingénierie, Environnement et Société	24	100 (par rapport aux candidat boursiers classés)
	DEUST	Théâtre		17	15
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)

0 20	7	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	20	13
Montbéliard (université)	DEUST	Animation et gestion des activités sportives, physiques ou culturelles, parcours activités aquatiques	10	12
	Formation en ingénierie	Sciences de la vie - Cursus Master en Ingénierie (CMI) : Environnement et territoire	15	19

ANNEXE 2B ACADÉMIE DE DIJON TAUX MINIMUM RÉSERVÉ AUX CANDIDATS BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024

212

DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE (HORS BUT) ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux boursier: (%)
	DEUST	Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles		63	14
		Licence - Double diplôme - Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales -	LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire binational franco-		
		LLCER Allemand Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand: Allemand-Anglais / Allemand-Histoire /	allemand : Allemand-Anglais / Allemand-Histoire / Allemand-Lettres /	30	9
	- v	Allemand-Lettres / Allemand-Philosophie	Allemand- Philosophie	đ	
		Licence - Double diplôme - Licence Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - LLCER Anglais Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Anglais- Allemand / Anglais	LLCER Anglais Parcours bidisciplinaire binational franco- allemand : Anglais- Allemand / Anglais- Lettres	15	13
Dijon	Licence	Licence - Double diplôme - Licence Philosophie - Philosophie Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Philosophie-Allemand / Philosophie-Lettres	Philosophie Parcours bidisciplinaire binational franco- allemand : Philosophie- Allemand /	5	15
Uijon		Licence - Double diplôme - Licence Lettres - Lettres Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Lettres-Allemand / Lettres-Anglais / Lettres- Histoire / Lettres- Philosophie	Philosophie-Lettres Lettres Parcours bidisciplinaire. binational franco- allemand: Lettres- Allemand / Lettres- Anglais / Lettres- Histoire / Lettres- Philosophie	18	12
		Licence - Double diplôme - Licence Droit - Droit Cursus intégré franco-allemand	Droit Cursus intégré franco-allemand	20	13 2
	* 2	Licence - Double diplôme - Licence Histoire - Histoire Parcours bidisciplinaire binational franco-allemand : Histoire-Allemand /	Histoire Parcours bidisciplinaire binational franco- allemand : Histoire- Allemand / Histoire-	10	13
		Histoire-Lettres Double licence - Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales / Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales - bidisciplinaire Anglais - Espagnol	Lettres bidisciplinaire Anglais - Espagnol	24	21
		Licence - Double diplôme - Licence Droit - prépa aux grandes écoles du droit	prépa aux grandes écoles du droit	20	17

ANNEXE 3A

ACADÉMIE DE BESANÇON

1/1

POURCENTAGE MAXIMAL DE CANDIDATS NON RÉSIDENTS À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

À L'UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non résidents (%
#	×.	Administration économique et sociale	Parcours Administration et Gestion des Entreprises, Ressources Humaines	90	40
		et sociale	Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles	38	30
D. If		Droit		90	10
Belfort		Physique, chimie		30	50
		Sciences pour l'ingénieur	Choix d'1 parcours (en 3e année de Licence) : Ingénierie électrique et énergie / Thermique et énergétique	24	50
* .	- 2	Administration économique et sociale		150	50
	DVS.	Arts du spectacle		. 60	50
				350	5
	1.0	Droit	Accès Santé	30	5
		Économie et gestion		220	50
		Géographie et aménagement		55	50
	2	Histoire		200	50
		Informatique		70	5
	Licence	a a	Choix de 2 langues parmi : Anglais, Allemand, Espagnol, Italien, Russe	199	50
Besançon	. * .*	Langues étrangères appliquées	Double diplôme franco- italien : Développement International des Entreprises, en partenariat avec l'Université de Trente	30	50
ended brace of the			Allemand	80	Non applicable
		Langues, littératures &	Anglais	180	50
	5	civilisations étrangères et régionales	Espagnol	80	50
	H *	, ,	Italien	80	Non applicable
		and a second	Lettres classiques	100	50
2		Lettres	Lettres modernes	130	50
		Mathématiques		57	50
		Mathematiques	Accès Santé	18	50
	, ,	Musicologie		50	50
			option Droit	51	5
	7	Parcours d'Accès Spécifique	option Mathématiques	46	5
	_	Santé (PASS)	option Philosophie	49	5
	er .		option Physique-chimie	108	5
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non résidents (%

1/2

	-		Option Psychologie	95	5
		9	option Sciences de la vie	108	. 5
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	90	5
			option Sciences pour l'ingénieur	46	5
		BL H COSCAL IN		80	50
		Philosophie	Accès Santé	15	50
		a		59	50
		Physique-chimie	Accès Santé	36	50
				325	5
Besançon		Psychologie	Accès Santé	45	5
		Sciences de la terre		48	50
	93			216	10
		Sciences de la vie	Accès Santé	36	5
	6	Sciences du langage	parcours Langage, discours et société	75	50
	*		Communication et société	50	50
		Sciences et Techniques des		350	. 5
		Activités Physiques et Sportives	Accès Santé	60	5
	*	Colombia de la colombia del colombia de la colombia del colombia de la colombia del colombia de la colombia del colombia de la colombia del		57	50
		Sciences pour l'ingénieur	Accès Santé	18	50
		Sociologie		140	50
Montbéliard		Langues étrangères appliquées	choix d'1 parcours : Anglais-Allemand / Anglais- Espagnol	60	50
	,	Sciences de la vie	Sciences de la vie et de l'environnement	50	50

ANNEXE 3B

ACADÉMIE DE DIJON

2/2

POURCENTAGE MAXIMAL DE CANDIDATS NON RÉSIDENTS

À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS NON SÉLECTIVES

À L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE ET AU CONSERVATOIRE DES ARTS ET MÉTIERS

Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non- résidents (%)
		v e	option (Langue B Allemand)	2	5
	7 (3)		option (Langue B Italien)	2	5
			option Philosophie	6	5
Auxerre)	Parcours d'Accès	option Droit	. 5	5
Auxerre		Spécifique Santé (PASS)	option Psychologie	5	5
			option Sciences et techniques	5	5
ř		# 1	option Sciences de la vie et de la terre	5	5
Chalon- sur-Saône		Informatique	Informatique générale	18	50
		Information et communication		70	5
	2	Gestion		150	5
e e	,	Sciences de l'éducation	Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	90	5
	. 2	Sciences du langage		40	5
es .	* ×	Langues étrangères appliquées	Anglais-Espagnol	145	50
,		Langues, littératures et civilisations étrangères	Anglais accès Santé (LAS)	5	5 .
		et régionales	Anglais	105	10
	11	Philosophie	accès Santé (LAS)	30	50
	Licence	Timosopine		50	50
ē X	15 g	Droit	accès Santé (LAS)	30	5
		Dioit		475	. 10
_		Developio		435	. 5
0.001400	^	Psychologie	accès Santé (LAS)	15	5
Dijon	-	Portail Chimie /		415	20
	0	Informatique / Mathématiques / Physique / Sciences pour l'Ingénieur (Electronique ou Mécanique)	accès Santé (LAS)	55	20
		Portail Sciences de la vie	accès Santé (LAS)	50	5
3		/ Sciences de la terre		360	10
		Sciences et Techniques	accès Santé (LAS)	36	5
	2	des Activités Physiques et Sportives		274	10
×	•		option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol)	37	5
	3	Parcours d'Accès	option Philosophie	144	5
		Spécifique Santé (PASS)	option Droit	149	5
	6.	Ę.	option Psychologie	48	5
. 1		3 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	option Sciences et techniques	77	5
Commune	Type de formation	Spécialité/mention	Parcours type L1	Capacités d'accueil	Taux de non- résidents (%)
Dijon	Licence	Parcours d'Accès Spécifique Santé (PASS)	option Sciences de la vie et de la terre	106	5

		T	antion Sciences at		
			option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	144	5
		es g	option Langues étrangères appliquées (Langue B Italien)	15	5
	,	2 ×	option Langues étrangères appliquées (Langue B Allemand)	20	5
		Langues, littératures et	Allemand Accès Santé (LAS)	5	50
		civilisations étrangères	Allemand	15	50
	9	et régionales - Métiers des langues	Espagnol accès Santé (LAS)	5	5
	×		Espagnol	42	50
			Anglais-Italien	24	50
		Langues étrangères	Anglais-Italien débutant	14	50
		appliquées	Anglais-Russe	35	50
4 II ×.		1 *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *, *,	Anglais-Allemand	47	50
		Sociologie		160	50
	£ 4 ₹ 5	Géographie et		90	50
	,	aménagement Histoire de l'art et			
a .		archéologie		160	50
		Musicologie		80	50
1		Histoire		220	50
	2	Administration économique et sociale		230	30
e.		Économie		150	50
	- 1		Lettres classiques	30	50
		Lettres	Lettres modernes	85	50
		Sciences et Techniques	accès Santé (LAS)	15	5
Le Creusot		des Activités Physiques et Sportives		155	10
Creasor		Administration économique et sociale		63	50
			option Langues étrangères appliquées (Langue B Espagnol/Italien/Allemand)	3	5
2	,		option Philosophie	6	5
2			option Droit	6	5
		Parcours d'Accès	option Psychologie	2	5
5 - 8		Spécifique Santé (PASS)	option Sciences et techniques	3	5
Nevers			option Sciences de la vie et de la terre	4	5
	,		option Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	6	5
		Sciences de l'éducation	Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE)	30	5
))		Sciences de l'éducation	Education, Formation, Enseignement, Culture (EFEC)	30	30
26		Droit		100	50

Rectorat de la région académique Bourgogne Franche-comté

BFC-2024-05-16-00011

05 Arrêté-Boursiers-Hors-univ 2024-05 édité Vdéf

RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Liberté Égalité Fraternité

Rectorat

Délégation régionale académique à l'information et à l'orientation

DRAIO 10 rue de la Convention 25030 Besançon

ce.draio@regionacademique-bourgognefranche-comte.fr VU l'article L612-3 du Code de l'Éducation.

Modifié par la LOI N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants

Modifié par la LOI n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur

Besançon, le 16 mai 2024

ARRÊTÉ 2024-05

Relatif à l'accueil des boursiers dans les formations sélectives publiques et privées de l'enseignement supérieur

(Hors CMI, DEUST et licences sélectives offertes par l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne)

<u>Article 1</u> - Une sélection peut être opérée, selon des modalités fixées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, pour l'accès aux sections de techniciens supérieurs, instituts, écoles et préparations à celles-ci, ainsi que pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur dispensées dans les lycées, aux cycles préparatoires intégrés et aux formations préparant au diplôme de comptabilité et de gestion.

Article 2 - Pour l'accès à ces formations, l'autorité de région académique fixe un pourcentage minimal de bacheliers retenus bénéficiaires d'une bourse nationale de lycée. Les taux réservés aux boursiers dans les différentes formations sélectives publiques et privées (BTS, DCG, MANH, BUT, IFSI, DTS, CPGE, MC, DNMADE – hors CMI, DEUST et licences sélectives offertes par l'Université de Franche-Comté et l'université de Bourgogne) sont précisés en annexe (n° 1 et 2 pour l'enseignement public ; n° 3 et 4 pour l'enseignement privé sous contrat).

<u>Article 3</u> - Ce pourcentage minimal a été calculé en rapportant le nombre de candidatures de boursiers au nombre total de candidatures enregistrées dans chaque formation concernée par l'article 2.

La Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté et de l'académie de Besançon, Chancelière des Universités

Nathalie ALBERT-MORETTI

TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC HORS CMI, DEUST ET LICENCES SÉLECTIVES

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
			Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	5	32
	Audincourt	Lycée professionnel Nelson Mandela	Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la production	10	25
	Bavilliers	Lycée professionnel Denis Diderot	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	. 12	28
		** *** *** *** *** *** *** *** *** ***	Pilotage des procédés Services - Commerce	12	39
		Lycée Condorcet	International Services - Gestion des transports et logistique associée	20	41
BTS	Belfort	Lycée professionnel Raoul Follereau	Production - Conception et réalisation en chaudronnerie industrielle	15	19
			Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	15	27
			Production - Etude et réalisation d'agencement	15	19
			Services - Assurance	18	21
¥ ×		Lycée Claude Nicolas Ledoux	Services - Banque conseiller de clientèle	18	21
*	,		Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	27
× ×	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Services - Professions immobilières	18	23
*	Besançon		Production - Conception de processus de découpe et d'emboutissage	16	20
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Lycée Jules Haag	Production - Conception et industrialisation en microtechniques	26	17
			Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	24	22

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
			Production - Contrôle industriel et régulation automatique	18	24
		Lycée Jules Haag	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option A : Informatique et réseaux	24	19
	8		Services - Comptabilité et gestion	24	26
			Services - Gestion de la PME	35	26
	Besançon	Lycée Louis Pergaud	Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	30	33
	* a -		Services - Services informatiques aux organisations	. 35	23
v *:			Services - Support à l'action managériale	24	30
	4.	La Control Division Addition Design	Production - Bâtiment	15	18
		Lycée professionnel Pierre-Adrien Paris	Production - Travaux publics	15	19
		Lycée Victor Hugo	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	20	24
BTS	Champagnole	Lycée Paul Emile Victor	Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	15	11
	спатрадного	Eyece radi Enime victor	Production - Maintenance des systèmes - option A Systèmes de production	. 15	12
		Lycée Charles Nodier	Services - Tourisme	. 35	23
	*		Production - Conception de produits industriels	24	18
	Dole	Lycée Jacques Duhamel	Production - Electrotechnique	18	29
			Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	24	23
2	Gray	Lycée Augustin Cournot	Services - Management Commercial Opérationnel	24	30
8 7 7			Production - Conception et industrialisation en microtechniques	15	16
	Hauts de Bienne	Lycée Victor Bérard de MOREZ	Production - Systèmes photoniques	30	12
			Services - Opticien- Lunetier	95	17
,	Héricourt	Lycée Louis Aragon	Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	. 12	15

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
,	Héricourt	Lycée Louis Aragon	Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	32
	Lons-le-Saunier	Lycée Jean Michel	Services - Comptabilité et gestion	26	22
·	Lure	Lycée Georges Colomb	Services - Comptabilité et gestion	24	32
	Lure	Lycée Georges Colomb	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	20	40
	Sa		Services - Tourisme	24	28
	Luxeuil-les-Bains	Lycée Lumière	Production - Biotechnologies	30	5
	a.		Services - Gestion de la PME	24	45
y i		Lycée Georges Cuvier	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	18	.44
			Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	24	19
100	*		Services - Management Commercial Opérationnel	32	40
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	* -		Production - Electrotechnique	24	40
		- -	Services - Métiers de l'audio-visuel opt : gestion de la production	12	16
BTS	Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	Services - Métiers de l'audio-visuel opt : métiers du son	11	10
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : montage et post- production	12	13
			Services - Métiers de l'audio-visuel opt : techn. d'ingeniérie et exploit. équipements	12	13
	4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4 4		Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	32	42
	n .	* * * * * * * * * * * * * * * * * * *	Production - Métiers de la mode-vêtements	16	25
	9 -	Lycée professionnel Les Huisselets	Services - Assurance	24	29
		Eyece processomer and Husselees	Services - Management opérationnel de la sécurité	24	24
·	Morteau	Lycée Edgar Faure	Production - Conception et industrialisation en microtechniques	24	13
			Production - Développement et Réalisation Bois	25	15
a	Mouchard	Lycée des Métiers du B ois	Production - Systèmes constructifs bois et habitat	30	13
			Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	23

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
× .		* *	Services - Economie	0.5	
=			sociale familiale	. 29	17
4,	Poligny	Lycée polyvalent Hyacinthe Friant	Services - Management		
, "			en hôtellerie	60	18
			restauration		.75.5
			Services - Commerce		
n e	4,		International	24	23
	Pontarlier	Lycée Xavier Marmier	Services - Comptabilité	lance or	- to
4		g e e	et gestion	12	23
		2 0	Services - Gestion de la		
_	Saint-Claude	Lycée Pré Saint-Sauveur	PME	24	33
	*	8	BTS - Production -		
2	w ":1 =		Conception et		a .
			Réalisation de Systèmes	10	24
~ **	V 8		Automatiques	-	
	* * * * * * * * * * * * * * * * * *	·	Production -		
		2	Conception des		Χ.
	1		processus de réalisation	10	. 12
x *	11		de produits (1ère année	10	13
		96 i		, "	
2 2			commune)		
-,			Production -		
			Conception des	7	
BTS		Lycée Edouard Belin	processus de réalisation	2 (
		,	de produits (1ère année	8	14
34.5			commune) - Parcours	, ,	
			Ingénieur		
-			Microtechniques et		
	Vesoul		Systèmes Intelligents		
0			Production -		
			Conception et		
			Réalisation de Systèmes	1	-
		,	Automatiques -	7	
			Parcours Ingénieur		11
			Microtechniques et		_
			Systèmes Intelligents		
8		%	Production -		
-		ur fa	Electrotechnique	18	33
			Services - Négociation	* I.,	
-			et digitalisation de la	24	32
-		Barda Lan Daharana	Relation Client	24	-32
		Lycée Les Haberges	Services - Support à		
- x -			l'action managériale	24	38
				4	
			Services - Management		
*		Lycée professionnel Pontarcher	en hôtellerie	12	35
9			restauration		
-			Carrières sociales		
u ·		2 2 2 2 2	Parcours animation	56	21
<u> </u>			sociale et	~~~ 	
N 25			socioculturelle		A
× .			Carrières sociales		
=		8.7	parcours coordination		
		** ,	et gestion des	28	33
		H 11	établissements et	20	33
=			services sanitaires et	- 9	2
B1/7	D 15 .	LUTNeed French County Co. L. D. K.	sociaux		
BUT	Belfort	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Belfort	Carrières sociales	3 a 2	
. 8	, a	, · ·	parcours villes et	28	20
			territoires durables	9	
		er a e	Génie civil -		
			Construction durable	72	17
a)	e	s s s s	Génie électrique et	0	.32
2.1		* *	informatique	40	23
- * * * .	* 2 2 4	* * * =	industrielle		
	31 × × ×	*			
			Informatique	96	20

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
×	Belfort	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Belfort	Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques	48	16
			Techniques de commercialisation	70	27
e u	4		Chimie	74	14
			Génie mécanique et productique	78	13
			Gestion des entreprises et des administrations	140	22
	Besançon	I.U.T de Besançon	Information communication Parcours communication des organisations	84	14
			Information communication Parcours publicité	56	13
BUT	Dole	I.U.T de Besançon - Antenne de Dole	Packaging, emballage et conditionnement	26	13
,360. 15			Science des données Gestion administrative	28	16
		ALCOHOLOGICAL MARKET STATE OF THE STATE OF T	et commerciale des organisations	56	24
	Montbéliard	I.U.T Nord Franche-Comté - Site de Montbéliard	Mesures physiques	48	17
			Métiers du multimédia et de l'internet	72	19
	i se s		Réseaux et télécommunications	48	20
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Génie industriel et maintenance	28	16
	Vesoul	I.U.T de Besançon - Antenne de Vesoul	Hygiène Sécurité Environnement	53	13
es e	vesoui	1.0.1 de besançon - Antenne de vesodi	Management de la Logistique et des Transports	56	19
	1 - "	Lycée Gustave Courbet	ECG - Mathématiques appliquées + ESH	47	9
	Belfort		PCSI	45	10
n	- /	Lycée Raoul Follereau	PTSI	40	8
	- :	Lycée Jules Haag	PTSI	35	13
× ,	- 3 - 3	Lycée Louis Pasteur	Lettres	48	12
*	g		ECG - Mathématiques approfondies + HGG	40	8
CPGE		Lycée Louis Pergaud	ECT - Option technologique	35	20
P μ	Besançon	·	ENS Cachan D2	35	8
			BCPST	45	10
	1.25	Lycée Victor Hugo	MP2I	45	10
		-,,- ,	MPSI	45	13
,	1		PCSI	90	11
	Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	TSI Diplôme de	30	12
DCG	Besançon	Lycée Louis Pergaud	Comptabilité et de Gestion	36	23
DCG	Montbéliard	Lycée polyvalent Germaine Tillion	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	42	7

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
		Lycée Claude Nicolas Ledoux	Espace - Spécialité : cadre de vie, scénographie et agencement	15	15
			Graphisme - Spécialité : Edition	17	17 .
	Besançon	Lycée Louis Pasteur	Spectacle-Spécialité : Régie son du spectacle vivant	8	16
			Spectacle-Spécialité : Régie lumière du spectacle vivant	8	13
DN MADE	Dole	Lycée Jacques Duhamel	Objet - Spécialité : Design de produits, prospective sociale	15	12
N 8	Moirans-en-Montagne	Lycée professionnel Pierre Vernotte	Objet - Spécialité : concept, mobilier et pièces d'exception	17	12
			Objet - Spécialité : luxe et innovation en horlogerie : produits et technologies d'exception	15	10
	Morteau	Lycée Edgar Faure	Objet - Spécialité : luxe et innovation en joaillerie : produits et technologies d'exception	15	13
			D.E Ergothérapeute	19	7
	• - 1	Université de Franche-Comté	D.E Psychomotricien	28	5
n	Besançon	Unité de formation et de recherche des Sciences de la santé de l'Université de Besançon	Certificat de Capacité d'Orthophoniste	35	10
Etudes de santé		Lycée Louis Pergaud	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	36	16
\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	=	IFSI CHU Besançon		125	17
	Dole	IFSI CH Dole	,	50	17
	Montbéliard	IFSI Montbéliard	D.E Infirmier	124	17
	Pontarlier	IFSI CH Pontarlier	× .'	36	17
MANH	Poligny	Lycée polyvalent Hyacinthe Friant	Hôtellerie restauration	24	8

TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

HORS DEUST ET LICENCES SÉLECTIVES

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Tormation			Production -		
			Développement et	15	18
			Réalisation Bois		
1.8	Autun	Lycée Bonaparte	Production - Etude et		
			réalisation	15	17
		- y "_	d'agencement	. =	00.
			Production -		
	t n		Maintenance des		
		6	systèmes - option A	15	29
	2		Systèmes de production		
			Services - Négociation		
		Lycée	et digitalisation de la	18	41
		Joseph Fourier	Relation Client	. 10	71
	A	Joseph Fourier		9 1	
	Auxerre		Services - Comptabilité	18	29
	1 1		et gestion		
	* 52		Services - Service et	24	27
	- x	0	prestation des secteurs	24	27
	- 1		sanitaire et social		
			Services - Management	52	
	9	Lycée Vauban	en hôtellerie	18	26
	E I L T		restauration		
	Auxonne	Lycée Prieur de La	Services -	24	10
	Auxonne	Côte d'Or	Communication		
	1 1	Lycée du Parc des	Services - Management		12
5	Avallon		Commercial	24	24
		Chaumes	Opérationnel	1 0	*
		Lycée Clos Maire	Services - Tourisme	. 36	24
		5	Services - Etudes de		
BTS	Beaune	Lycée É-J.Marey	réalisation d'un projet	15	18
513	*	,,	de communication -		
			Services - Service et		
	- , .	II.	prestation des secteurs	24	32
			sanitaire et social		
	-		Services - Comptabilité		
		Lycée Mathias	et gestion	36	22
		•	Services - Services		
		9	informatiques aux	36	22
		77	organisations	30	
			Production - Conception		
¥I				15	19
	Chalon-sur-Saône	·	et Réalisation de	12	15
		= =	Systèmes Automatiques		
			Production - Conception	15	20
			de produits industriels		
		2	Production -	9-	300
		-	Cybersécurité,		91
			Informatique et	15	24
	-	Lycée	réseaux, ELectronique -		
	20	Niépce-Balleure	Option A: Informatique		К
		Hepee baneare	et réseaux		
			Production - Métiers de	30	17
			la chimie	30	1/
	_		Production -		
8			Cybersécurité,		
		-	Informatique et	4-	42
5			réseaux, Electronique -	15	12
			Option B : Electronique		-
	ı		- Priori D. Licetionique		1

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
	2.7	Lycée Jeannette Guyot	Services - Gestion des transports et logistique associée	12	26
	Chalon sur Saône	Lycée Émiland Gauthey	Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	29
	*		Production - Bioqualité	6	17
	Charolles	Lycée Julien Wittmer	Services - Gestion de la PME	24	28
	Château-Chinon	Lycée François Mitterrand	Services - Tourisme	24	26
	Chenôve	Lycée Antoine	Services - Management opérationnel de la sécurité	15	24
	Cluny	Lycée La Prat's	Services - Conseil et commercialisation de solutions techniques	15	.23
	Cosne-Cours-sur- Loire	Lycée Pierre Gilles de Gennes	Production - Métiers de l'eau	24	15
- × ×	Decize	Lycée Maurice Genevoix	. Services - Gestion de la PME	18	31
96 - T	Digoin	Lycée Camille Claudel	, Services - Management Commercial Opérationnel	24	31
200		# s = = = = = = = = = = = = = = = = = =	Services - Support à l'action managériale	24	36
	*G	Lycée Montchapet	Services - Commerce International	24	29
BTS		* 1	Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	24	28
A	-		Services - Banque conseiller de clientèle	24	26
			Production - Fluide, énergie, domotique - option C domotique et bâtiment communicants	12	30
	n		Services - Prothésiste dentaire	15	16
	Dijon	Lycée Hippolyte	Production - Fluide, énergie, domotique - option A génie climatique et fluidique	15	26
	2,,0.1	Fontaine	Production - Fluide, énergie, domotique - option B froid et conditionnement d'air	12	30
			Production - Maintenance des systèmes - option B Systèmes énergétiques et fluidiques	12	17
2 1 <u>2</u> 3.		3 186 3	Production - Métiers de la mode-vêtements	15	23
	25	* *** *** **** **** **** **** **** **** ****	Production - Bioanalyses et contrôles	24	16
	j	Lycée Le Castel	Collaborateur juriste notarial	24	23
		Lycee Le Castel	Services - Management Commercial Opérationnel	24	28
	9		Services - Services informatiques aux organisations	24	25

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
<	*		Services - Comptabilité et gestion	24	28
		Lycée Le Castel	Services - Management		
		Lycee Le Castei	en hôtellerie	30	20
			restauration	30	
		4	Production -		
			t to describe		
		у	Maintenance des	8	25
	5 -		systèmes - option C		
			Systèmes éoliens		
	-	*	Production -		
		2 2 2	Maintenance des	15	25
	-	V	systèmes - option A		
	- 5		Systèmes de production		
			Production -		
	-	Lycée	Cybersécurité,		
			Informatique et	24	22
	_	Gustave Eiffel	réseaux, Electronique -	24	22
			Option A : Informatique		K 5
	*		et réseaux		
		- 8	Électrotechnique	15	30
	Dijon		Production -		
-	Dijon		Cybersécurité,		
			Informatique et		
		14 " 8	réseaux, Electronique -	. 12	24
	_		Option B : Electronique		
		= *	et réseaux		
	a te				
2			Production-Enveloppe		1
1		1 9 2 2	des bâtiments :	7	21
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		villa de	conception et		
7	, a	7	réalisation		Y
		Lycée	Production-Bâtiment	24	- 15
	1 2	Les Marcs d'Or	Production-Travaux	24	16
			publics	24	10
		^ * -	Services-Conseil et	2 9	
		-1	commercialisation de	15	27
BTS			solutions techniques	ē	
,			Services-Service et		
		-10	prestation des secteurs	24	28
		Lycée	sanitaire et social		
		Simone Weil	Services-Économie	,	1
2		a the analysis		24	26
-		less f -	sociale familiale		
	F	Lycée	Production -	10	
	Fourchambault	professionnel	Motorisations toutes	10	9
11 20 - 1		Pierre Bérégovoy	énergies		
2 .			Services - Gestion des	20000	E R A B
W and or	Joigny	Lycée Louis Davier	transports et logistique	15	28
			associée	it .	
			Production -		
			Environnement	12	20
*	b		nucléaire		
			Production -		
			Maintenance des		20
×	Le Creusot	Lycée Léon Blum	systèmes - option A	15	. 28
*		weeks to the Toleran	Systèmes de production		
		92	Production - Conception		П
* 2	W K	× X	et réalisation en	1.0	2000
> <		- F	chaudronnerie	15	20
*			industrielle		
			Services - Management		-
	Laubace	Lycée		24	23
* "	Louhans	Henri Vincenot	Commercial	. 24	23
			Opérationnel	7	<u> </u>
*	, i		Services - Management	-	1 1
2		8 I'	Commercial	24	31
a.	Macon	Lycée Lamartine	Opérationnel		
	WIGCOIL	Lycco Lamartine	Services - Comptabilité		S
				24	32
	6 6		et gestion		1

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
			Services - Services informatiques aux organisations	36	18
		Lycée Lamartine	Services - Commerce international	24	33
	· V		Services - Support à l'action managériale	24	37
			Production - Maintenance des véhicules option	10	23
	*		voitures particulières Production - Techniques et services en matériels	12	17
	Macon	Lycée René Cassin	agricoles Services - Conseil et commercialisation de	15	22
			solutions techniques Production - Maintenance des matériels de construction et de	12	18
			manutention Production - Maintenance des véhicules option véhicules de transport routier	2	38
			Production - Électrotechnique	24	24
	Montceau-les- Mines	Lycée Henri Parriat	Services - Métiers des Services à l'environnement	15	15
BTS	9,	Lycée	Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	12	20
	- 1	Jules Renard	Production - Électrotechnique	15	16
	* · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		Services - Support à l'action managériale	24	37
	Nevers	Lycée	Services - Management Commercial Opérationnel	24	35
		Raoul Follereau	Services - Comptabilité et gestion	18	26
			Services - Services informatiques aux organisations	24	14
		Lycée professionnel Jean Rostand	Services - Économie sociale familiale	18	29
	Semur-en-Auxois	Lycée Anna Judic	Services - Gestion de la PME	18	19
	6 2		Production - Conception de produits industriels	15	27
	6	Lycée Catherine	Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	15	23
	Sens	et Raymond Janot	et reseaux Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Pilotage et Optimisation de la	7	26

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
			Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, ELectronique - Option B : Electronique et réseaux	15	22
,			Services - Support à l'action managériale	24	36
		,	Services - Gestion de la PME	18	29
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune)	9	23
BTS	Sens	Lycée Catherine et Raymond Janot	Production - Europlastics et composites à référentiel commun européen - option Conception d'Outillage	8	22
	*		Production - Conception de produits industriels - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4,	13
			Production - Conception des processus de réalisation de produits (1ère année commune) - Parcours Prépa Ingénieur - en 3 ans	4	11
*	Tonnerre	Lycée Chevalier d'Eon	Production - Assistance technique d'ingénieur	15	16
	Toucy	Lycée Pierre Larousse	Services - Assurance	18	33
, e 26.	-	3. , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Génie industriel et maintenance	48	12
±	Chalon-sur-Saône	I.U.T. Chalon-sur-Saône	Science et génie des matériaux	48	11
		Chalon-sur-saone	Management de la Logistique et des Transports	74	20
	91 8	148	Génie mécanique et productique	78	13
			Informatique Génie biologique parcours sciences de l'aliment et biotechnologie	104 52	17
вит	Diller	l.Ü.т.	Génie biologique parcours biologie médicale et biotechnologie	52	12
	Dijon	Dijon	Gestion des entreprises et des administrations	168	21
			Métiers du multimédia et de l'internet	78	15
			Gestion administrative et commerciale des organisations	84	18
		, <u>.</u>	Information communication Parcours métiers du livre et du patrimoine	56	14

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%
	· v,	F			
		7	Information	4	
	V - 1	1	communication	4.0	
	Dijon	I.U.T.	Parcours	28	12
		Dijon	communication des		_
		W. W.	organisations		8 11
			Réseaux et	F2	19
			télécommunications	52	19
		I.U.T. Dijon	Techniques de	1112	20
	Auxerre	antenne Auxerre	commercialisation	112	20
	-		Génie civil -		15
BUT		(g)	Construction durable	52	15
БОТ	92	I.U.T. Dijon		26	10
	Nevers	antenne Nevers	Informatique	26	18
			Génie électrique et		
			informatique	72	16
E 25			industrielle		
	120	I.U.T.	Génie mécanique et		
	Le Creusot	Le Creusot	productique	72	11
	· ·		Mesures physiques	72	13
			Techniques de		
			commercialisation	140	18
	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	Lycée		\$ -	
	Auxerre	· Jacques Amyot	CPGE - PCSI	24	13
		Lycée			
	Chalon-sur-Saône	Niepce-Balleure	CPGE - PTSI	32	9
	Cl		CDCF DTSI	30	12
	Cluny	Lycée La Prat's	CPGE - PTSI	30	12
	a a a		CPGE - ECG -	24	11
			Mathématiques	24	11
			approfondies + HGG		
. se e	*2		CPGE - ECG -	24	11
			Mathématiques	24	11
	a a		appliquées + HGG	*	-
			CPGE - ECG -	24	12
			Mathématiques	24	12
	₹	Lucia Camat	approfondies + ESH		
		Lycée Carnot	CPGE - ECG -	24	12
			Mathématiques	24	12
	4 7 1		appliquées + ESH		40
	:		CPGE - MPSI	95	13
CPGE	Dijon		CPGE - PCSI	96	13
			CPGE - BCPST	47	10
	W 20		CPGE - Lettres	95	12
	У.		CPGE - B/L - Lettres et	47	8
			sciences sociales		
	,	- ,	CPGE - MP2I	48	10
		Lycés La Castal	CPGE - ECT - Option	24	23
		Lycée Le Castel	technologique	- 24	23
			CPGE - PTSI	72	11
			CPGE - TSI	35	15
		Lycée	CPGE - Prépa ENS -	40	42
		Gustave Eiffel	Rennes	48	12
	2 3 4 N	1	CPGE - Prépa ENS Paris-	4.5	
			Saclay	48	8
			CPGE - TSI - (en 3 ans,		
	Montceau-les-	Lycée	destinée aux bacs	32	35
	Mines	Henri Parriat	professionnels)		
	S 0	Lycée .			
	э.	Jules Renard	CPGE - PTSI	24	11
	Novors	Jules Relialu	CPGE - École normale		-
	Nevers	Lucán Alain Cala-	supérieure Paris Saclay -	15	10
	· c	Lycée Alain Colas		13	10
	Chalas and C A	1 vo 4 - 84 - 41 - 4	arts et design	40	9
1 4	Chalon-sur-Saône	Lycée Mathias	Diplôme de	40	3
DCG	Dijon	Lycée Le Castel	Comptabilité et de	36	16

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
DEUST	Dijon	Université de Bourgogne site de Dijon	DEUST - Animation et gestion des activités physiques, sportives ou culturelles	63	17
	Auxerre	IFSI CH Auxerre - rentrée en septembre		79	16
	Beaune	IFSI CH Beaune - rentrée en septembre	D.E Infirmier	33	16
	Chalon-sur-Saône	IFSI CH Chalon-sur Saône - rentrée en septembre		52	16
	Dijon	Lycée Le Castel	DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique	26	16
a a	Dijon	IFSI du CHU Dijon - rentrée en septembre		115	16
2	Macon	IFSI CH Mâcon - rentrée en septembre	1 v	54	16
Etudes de santé	Montceau-les- Mines	IFSI CH Montceau- les-Mines - rentrée en septembre		41	16
*	Nevers	IFSI CH Nevers - rentrée en septembre	D.E Infirmier	89	16
	Paray-le-Monial	IFSI CH Paray-le- Monial - rentrée en septembre	- · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	34	16
	Quetigny	IFSI Croix Rouge Française Quetigny - rentrée en septembre	· ·	36	16
	Semur-en-Auxois	IFSI de Semur-en- Auxois - rentrée en septembre	, * ° -	37	16
-	Sens	IFSI CH Sens - rentrée en septembre		41	16
	Autun	Lycée Bonaparte	DN MADE - Objet - Spécialité : Art de l'assise : structure, matériaux souples et textile	15	9
Formations d'art, de	Longchamp	Lycée de la céramique Henry Moisand	DN MADE - Objet - Spécialité : Conception et innovation céramique, du prototype au multiple	15	12
design et du spectacle vivant			DN MADE - Espace - Spécialité : Elaboration d'espaces, mutation des territoires	15	15
	Nevers	Lycée Alain Colas	DN MADE - Graphisme - Spécialité : Dispositifs d'édition	15	22
			DN MADE - Objet - Spécialité : Designer concepteur, de l'artisanat à l'industrie	15	16

TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
	Belfort	Lycée Notre Dame	Contract Diffetience	32	11
	5 9902 5 10	Des Anges	Services - Diététique	32	11,
*/>			Services - Management Commercial Opérationnel	40	31
		1	Services - Support à l'action		
			managériale	30	25
	Besançon	Institution Notre-	Services - Comptabilité et gestion	38	12
		Dame Saint-Jean	Services - Management Commercial		10
	5.0		Opérationnel	38	14
9		Lycée Saint Paul	Production - Assistance technique		
	9		d'ingénieur	16	17
	a v		Production - Conception de produits		
	, ,		industriels	16	13
BTS	1)	* *	Production - Management	*	
			économique de la construction	16	27.
	v .		Services - Négociation et digitalisation		
	Champagnole	Lycée Jeanne D'Arc	de la Relation Client	30	23
	Dole	Lycée Pasteur Mont	Services - Service et prestation des		
2 X		Roland	secteurs sanitaire et social	40	22
	-	*	Services - Comptabilité et gestion	40	16
2	#ä		Services - Services informatiques aux		
30	× -	i	organisations	40	9
2 0 1	- '	a	Services - Support à l'action		
* 8	, a	- L.	managériale	40	14
			Production - Cybersécurité,		* 1
0		v *	Informatique et réseaux, Electronique		
	Lons-le-Saunier	Lycée Sainte Marie	- Option A : Informatique et réseaux	15	14
			Spectacle - Spécialité : Costume de		
	,	Lycée Pasteur Mont	scène, dramaturgie et mobilité		42
DN MADE	Dole	Roland	européenne	18	12
Formations préparatoires		Institution Notre-	Classe d'approfondissement en arts	26	47
l'enseignement supérieur	Besançon	Dame Saint-Jean	plastiques	30	17
IFSI		IFSI Croix Rouge			-
		Française Lons Le	D.F.I.S.	40	17
	Lons-le-Saunier	Saunier .	D.E Infirmier	49	17
		IFSI Croix Rouge	251.6	52	17
	Vesoul	Française Vesoul	D.E Infirmier	52	1/

TAUX MINIMUM DE BOURSIERS À LA RENTRÉE 2024 DANS LES FORMATIONS SÉLECTIVES DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursier (%)
	Autun	Lycée Saint Lazare	Services - Services informatiques aux organisations	12	3
			Services - Collaborateur juriste notarial	28	15
3	Auxerre	Lycée Saint Joseph	Services - Commerce International	32	27
	-	N	Services - Management opérationnel de la sécurité	18	15
		8	Services - Économie sociale familiale	22	17
	Chalon-sur- Saône	Lycée Saint Charles	Services - Métiers de l'esthétique- cosmétique-parfumerie	30	16
			Services - Management Commercial Opérationnel	40	20
* *	D.		Production - Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation	8	9
			Production - Conception de produits industriels	30	12
. 4.*	- H	Lycée Saint Joseph	Production - Conception et Réalisation de Systèmes Automatiques	30	7
			Production - Électrotechnique	24	11
	2 1		Production - Cybersécurité, Informatique et réseaux, Electronique - Option A : Informatique et réseaux	36	10
		1 , 0	Services - Support à l'action managériale	24	22
			Services - Gestion des transports et logistique associée	24	13
BTS	Dijon		Services - Management Commercial Opérationnel	66	21
-		Lycée Saint Bénigne	Services - Négociation et digitalisation de la Relation Client	33	23
×			Services - Gestion de la PME	33	19
8		i.	Services - Comptabilité et gestion	24	21
	* ×		Services - Services informatiques aux organisations	33	16
			Services - Tourisme	66	16
2 4	•		Services - Support à l'action managériale	32	24
	2 .	Lycán Los Arendos	Services - Commerce International	32	21
	.	Lycée Les Arcades	Services - Comptabilité et gestion	. 32	18
:			Services - Communication	31	10
	Mâcon	Lycée	Services - Économie sociale familiale Services - Tourisme	40	25 17
ž		Frédéric Ozanam	Services - Support à l'action	24	17
,		Lunda Cantus assista	managériale Services - Service et prestation des	24	20
4 5 5 7 5	Nevers	Lycée Centre scolaire Notre-Dame	secteurs sanitaire et social Services - Management Commercial Opérationnel	24	30
, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,			Production - Maintenance des véhicules option voitures particulières	12	13
±	Paray-le- Monial	Lycée Sacré Cœur	Services - Service et prestation des secteurs sanitaire et social	24	20
CPGE	· ·	- R	CPGE - ECG - Mathématiques appliquées + ESH	29	8
DCG	Dijon	Lycée Saint Bénigne	Diplôme de Comptabilité et de Gestion	35	8

Type de formation	Commune	Libellé établissement	Spécialité/mention	Capacités d'accueil	Taux boursiers (%)
Études de santé	Nevers	Institut de Formation en Ergothérapie de Nevers	D.E. Ergothérapeute	33	5
Etudes de sante	5	Institut de formation en psychomotricité	D.E. Psychomotricien	20	5